

<b>Objet</b>	Commission SCOT
<b>Date</b>	01/07/2021 – 17h30
<b>Personnes présentes</b>	- <b>A COMPLETER</b> - Patrice GOYER, PLANÈD, directeur d'étude - Sandra PINATEL, PLANÈD, chef de projet

## Rappel de l'objectif et déroulement de la commission

---

### *Objectif*

L'objectif de cette première commission SCOT visait à comprendre le fonctionnement du territoire de la CCAPV entre les 41 communes et avec les communes extérieures à l'EPCI.

### *Déroulement de la commission*

Après une introduction du Vice-Président en charge du SCOT, une présentation a été réalisée par le bureau PLANED, mettant en avant quelques indicateurs phare (démographie, emploi, déplacement domicile-travail) et en présentant une première armature territoriale basée sur l'analyse technique de la base BPE (Base Permanente des Equipements) 2019 de l'INSEE.

⇒ Cf. PPT joint à ce relevé de conclusions

À la suite de cette présentation, les personnes présentes ont été réparties en 4 sous-groupes équilibrés en termes de nombre de participants et de communes représentées.

Chaque sous-groupe à travailler à partir de cartes afin de préciser, compléter l'armature territoriale présentée à partir des questions suivantes :

- **Habiter sur la CCAPV** : quelles sont les communes où il fait « bon habiter » sur le territoire ? les communes les plus appropriées pour développer du logement ?
- **Travailler sur la CCAPV** : quels sont les pôles générateurs d'emplois internes ou externes ? les communes les plus appropriées pour développer de l'emploi ?
- **Se déplacer sur la CCAPV** : quels sont les axes principaux de déplacement ?
- **Vie quotidienne** : où se situent vos principaux commerces et services de proximité ? quels sont les lieux, les communes qui nécessiteraient de développer des commerces et services de proximité ? Où se situent vos principaux pôles de loisirs et de divertissements pour les habitants de la CCAPV (intérieur ou extérieur au territoire) ?

A l'issue de ces travaux, une restitution de chaque sous-groupe a été faite et synthétisée sur une grande carte annotée en séance par le cabinet PLANED.

⇒ Cette carte formalisée est annexée à ce relevé de conclusions

La commission a ensuite été clôturée par le Vice-Président en charge du SCOT et le Président.

## Les grands principes retenus à l'issue de la commission

---

Les travaux des 4 sous-groupes ont permis de mettre en exergue les polarités suivantes :

- **POLES A MAINTENIR** : Castellane, St André, Annot
- **POLE A RENFORCER** : Entrevaux / Barrême / Colmars
- **POLE RELAI** : Allos
- **POLES DE PROXIMITE** : autres communes de la CCAPV

Pour chacune des grandes questions posées, les principes suivants ont été retenus :

- **Habiter sur la CCAPV** : quelles sont les communes les plus appropriées pour développer du logement et accueillir de la population ?

*Les échanges au sein des groupes ont fait ressortir le besoin d'assurer le développement de toutes les communes, en complémentarité. Les 41 communes de la CCAPV doivent pouvoir accueillir des habitants pour conforter la dynamique existante.*

*Quel que soit le niveau de polarité, l'offre de logement de toutes les communes doit pouvoir se développer à l'avenir tant à partir de construction neuve que de remobilisation de logements existants.*

- **Travailler sur la CCAPV** : quels sont les pôles générateurs d'emplois internes ou externes ? les communes les plus appropriées pour développer de l'emploi ?

*Toutes les communes de la CCAPV disposent d'une offre d'emplois que ce soit dans le secteur artisanal, résidentiel, tertiaire. Le secteur tertiaire a été soutenu récemment par le déploiement de la fibre et les opportunités de télétravail, mises en avant notamment lors de la crise sanitaire de 2020. Il est important de maintenir cette offre d'emploi diversifiée sur l'ensemble des 41 communes, afin de garantir la proximité de l'activité économique.*

*Cependant, il est partagé que le gros artisanat, les TPE / PME doivent être concentrés sur les principaux pôles de la CCAPV.*

- **Se déplacer sur la CCAPV** : quels sont les axes principaux de déplacement ?

*Le territoire est structuré par des infrastructures routières qui contribuent largement au fonctionnement même du territoire de la CCAPV entre les communes et avec les communes, polarités limitrophes.*

*Ces axes structurants doivent être maintenus et confortés.*

- **Quel est votre territoire vécu ?** où se situent vos principaux commerces et services de proximité ? quels sont les lieux, les communes qui nécessiteraient de développer des commerces et services de proximité ? Où se situent vos principaux pôles de loisirs et de divertissements pour les habitants de la CCAPV (intérieurs ou extérieurs au territoire) ?

*Les principaux commerces, équipement et services de proximité se trouvent dans les pôles à maintenir, les pôles à renforcer ou encore le pôle relai.*

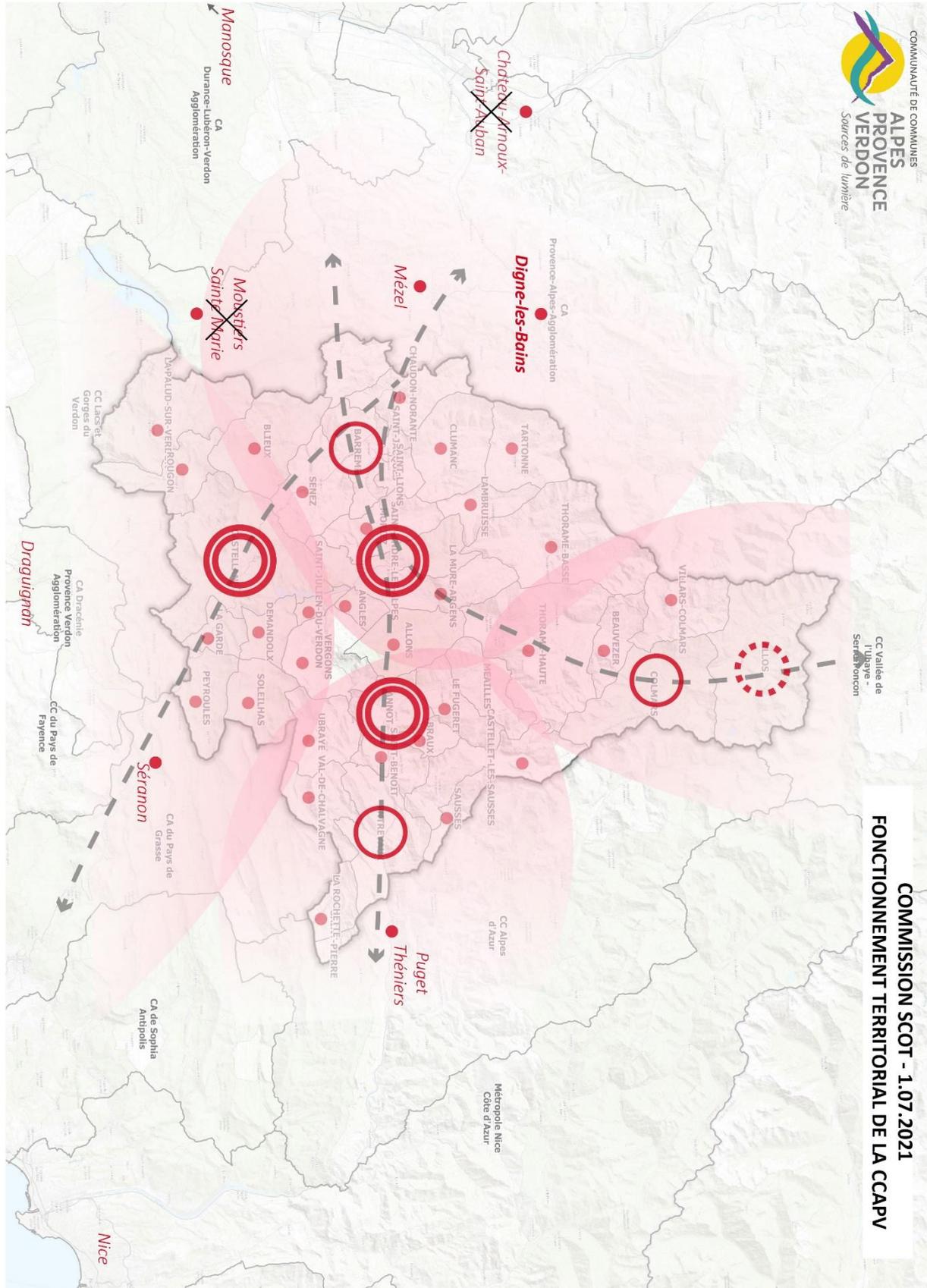
*Les activités de pleine nature sont très présentes sur l'ensemble du territoire offrant ainsi des activités diversifiées pour les résidents permanent et pour les touristes, tout au long de l'année.*

*L'ensemble des communes disposent également d'un patrimoine de qualité.*

*En termes de territoire vécu, les sous-groupes se sont accordés sur l'identification de polarités extérieures à la CCAPV dont les aires d'influence couvrent le territoire intercommunal :*

- *Digne les Bains, avec Mézel en pôle intermédiaire*
- *Manosque*
- *Draguignan, avec Séranon en pôle intermédiaire*
- *Puget-Théniers*
- *Barcelonnette*

Carte de synthèse



## LEGENDE DETAILLEE

### Fonctionnement territorial de la CCAPV

---



#### **Pôles à maintenir : CASTELLANE, ST ANDRE, ANNOT**

Habitat : une offre d'habitat doit être développée pour assurer l'accueil de nouveaux habitants, à partir d'une offre neuve ou du parc de logements existant, dans une logique de maintien des commerces et services utiles à l'ensemble du territoire sur ces pôles.

Emploi : maintenir / préserver l'emploi sur ces pôles (TPE / PME), les services à la personne, l'artisanat, valoriser les activités de pleine nature (surtout Castellane, Annot), accueillir en priorité les nouvelles installations d'entreprises de taille moyenne.



#### **Pôles à renforcer : ENTREVAUX / BARREME / COLMARS**

Habitat : une offre d'habitat doit être développée pour assurer l'accueil de nouveaux habitants, à partir d'une offre neuve ou du parc de logements existant, en complémentarité avec les communes et les pôles à maintenir.

Emploi : partage de l'emploi avec l'activité tertiaire qui profite du télétravail, les services à la personne, l'artisanat, la valorisation des activités de pleine nature (Entrevaux, Colmars).



#### **Pôle relai : ALLOS**

Habitat : une offre d'habitat doit être développée pour assurer l'accueil de nouveaux habitants, à partir d'une offre neuve ou du parc de logements existant.

Emploi : conforter l'emploi saisonnier (été comme hiver), valoriser les activités de pleine nature.



#### **Pôles de proximité**

Habitat : Garantir l'accueil de population sur toutes les communes, en complémentarité des autres communes.

Emploi : partage de l'emploi avec l'activité tertiaire et résidentiel, en profitant de l'opportunité du télétravail (sous réserve de connexion), maintien de l'artisanat.



Conforter les axes de déplacement existants qui structurent le territoire

### Articulation avec les polarités extérieures

---



#### **Polarités extérieures identifiées**

Des pôles principaux extérieurs qui sont Puget-Théniers, Nice, Draguignan, Manosque et Digne ainsi que, pour une partie de l'année, Barcelonnette notamment pour le pôle d'Allos et ses communes associées.

Ces pôles d'attraction sont complétés dans une moindre mesure par des pôles intermédiaires extérieurs : Mézel pour Digne, Séranon pour Pays de Grasse, Riez pour Manosque et le centre commercial de Langostière pour Nice).



#### **Aire d'influence des polarités extérieures**